



Société de pêche
Depuis 1928
AAPPMA L'Orvannaise
9, rue grande
77940 VOULX



REGLEMENT INTERIEUR 2023

Ouverture

Les périodes pendant lesquelles la pratique de la pêche est autorisée sont fixées par le préfet et le règlement intérieur de l'AAPPMA l'Orvannaise.

Stationnement des véhicules

Durant la période d'alevinage en truites du jour d'ouverture au vendredi 30 Juin 2023, un seul Stationnement est autorisé par demi-journée.

Sur le secteur de DIANT :

A proximité du lavoir de Diant
La jachère à l'opposé du cimetière de Diant

Sur le secteur de VOULX :

Aux abords du Stade
Rue Henri Durocher
Rue de la Berle
Rue des foulons au lavoir
Sur la RD 219 au pont de la déviation

Lâchers de truites

Afin d'ajuster au mieux l'alevinage, surtout pour les lâchers de grosses truites, il est recommandé aux pêcheurs ayant des invités de prendre leurs cartes avant le mercredi soir.

La carte

Elle sera en vente par chèque ou espèces chez notre unique dépositaire, **M. Messier Yves 4 rue de la Bruyère 77940 Voulx au 06 81 78 53 62** ou sur le site de la Fédération cartedepeche.fr

Durant la saison, les prises sont limitées à **6 truites** par jour et par pêcheur par arrêté Préfectoral, et qu'il est **interdit** de pêcher après 6 prises.

Surveillance et sanctions

La surveillance du parcours de pêche sera réalisée par notre garde particulier assermenté par le tribunal de Fontainebleau Mr DEJOUET Patrick. Il passera parmi vous et pourra vous demander votre permis, il s'assurera de vos prises en vous demandant de les lui présenter et vérifiera le nombre (**6 maximum**) et la taille (**23cm minimum**).

En cas d'infractions au règlement de l'Orvannaise le bureau se réunira pour décider de sanctionner le sociétaire ou non sociétaire et transmettra le dossier au tribunal judiciaire de Fontainebleau.

Le Président et le bureau vous remercie par avance de lui réserver, ***le meilleur accueil.***

Interdiction formelle d'amener son chien

Même tenu en laisse au bord de la rivière pour cause de dérangement de la faune sauvage.

Pêche des écrevisses

Celle-ci est comestible et d'excellente qualité, très prolifique, mais nuisible et invasive c'est pourquoi il est interdit de les rejeter à l'eau et de les transporter vivantes.

Rappel : la carte de l'Orvannaise est obligatoire pour les pêcher.

Pour cette nouvelle saison 2023 ;

Jours et heures de pêche

Du **Samedi 11 Mars** au **Vendredi 30 Juin**

Le Dimanche et les jours fériés

Heures d'ouverture : le matin de **8h à 12h30** & l'après-midi : de **13h30 à 20h**

A partir du samedi 1 juillet 2023, les horaires d'ouvertures légaux sont indiqués sur vos permis de pêche.

Fermeture le dimanche 17 Septembre au soir à 20h.

Alevinages :

Pour l'année de pêche 2023 sept alevinages auront lieux :



Ouverture : Samedi : 11 MARS 2023

Dimanche : 2 AVRIL 2023

Dimanche : 16 AVRIL 2023

Dimanche : 30 AVRIL 2023

Dimanche : 14 MAI 2023

Dimanche : 4 JUIN 2023

Dimanche : 18 JUIN 2023

Fermeture : le Dimanche : 17 SEPTEMBRE

Zone d'interdiction de pêche :

Elle débutera **de l'amont du pont de la route Diant** au lieu-dit **la fourche « le moulin de la tour »** elle sera matérialisée par des panneaux « Pêche interdite » sur sa longueur.

Dépositaire cartes de pêche :

Messier Yves 4 rue de la Bruyère 77940 Voulx

Téléphone : 06 81 78 53 62

Ou

Internet : site de la fédération cartedepeche.fr

Bonne pêche à tous dans le respect d'autrui et de l'environnement :

Obligation de remplir et de nous remettre le questionnaire d'acceptation du règlement ci-dessous. Il permet de vous contacter en cas de besoin. Le découper et le confier soit au dépositaire ou à une des personnes ci-dessous.

Le Président

| | | | |
|--------------|---------|---------|----------------------|
| Président | Yves | MESSIER | Tèl : 06.81.78.53.62 |
| Garde | Patrick | DEJOUET | Tèl : 06.80.32.33.99 |
| Le Trésorier | Nicolas | BOLZE | Tèl : 06.60.56.14.78 |

Tarifs carte de pêche « carte complète »

| | |
|--|------|
| Pour les adultes : Carte personne majeur..... | 160€ |
| Carte Découverte Femme..... | 117€ |
| Carte Personne Mineur (moins de 18ans et plus de 12 au 1 Janvier 2019) | 55€ |
| Carte Découverte -12 ans..... | 36€ |
| Carte journalière | 30€ |
| Carte de pêche du 1 juillet au 17 septembre 2023 | |
| Pour les jeunes : carte personne mineure (12-18ans) | 36€ |
| Carte hebdomadaire (7 jours)..... | 40€ |
| Carte journalière | 30€ |



A remettre impérativement au Président de l'Orvannaise ou au Garde de pêche

NOM **Prénom**

Adresse complète

Email..... @

N°tél domicile.....

N°tél portable.....

N° carte de pêche.....

Ce règlement intérieur comporte 4 pages.

Précéder la signature par la mention « lu et approuvé »

Date

SIGNATURE